

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **34**

Séance du 25 mai 2023

Liste des délibérations publiée le 2 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

1

**Subvention de sept logements
sociaux dans le cadre
d'un projet d'acquisition
en VEFA par COGV :
92-94 avenue Maréchal Foch –
chemin du Vallon**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, CAUCHE, BARRIER, GUERINOT, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE (à partir du rapport n° 3), REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO, GILLET, MAMASSIAN, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et MM. GIORDANO (pouvoir à Mme SARSELLI), MOMIN (pouvoir à Mme BAZAILLE), DUMOND (pouvoir à M. CAUCHE), FUSARI (pouvoir à Mme GUERINOT), JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA), SCHMIDT (pouvoir à M. GILLET).

Madame BAZAILLE, Première Adjointe au maire, explique que conformément à la délibération de la communauté urbaine de Lyon n° 2006-3700 du 13 novembre 2006 relative aux règles de financement du logement social, Immobilière Rhône-Alpes sollicite la Ville pour une subvention de 35€/m² pour le financement de 7 logements locatifs sociaux, 4 PLAI et 3 PLUS, qui seront situés au 92-94 avenue Marechal Foch – chemin du Vallon.

Ces 7 logements font partie de l'opération portée par COGV consistant en la création de 23 logements. Le permis de construire, référencé sous le n° 69202 22 00070, a été délivré en date du 15 avril 2022, puis transféré à la SNC Vallon-Jarrosion.

La typologie des logements sociaux, qui seront situés au sein d'un même bâtiment (bâtiment B), est la suivante :

- 1 T1 (PLUS) d'une surface de 35,36 m² ;
- 5 T2 (4 PLAI et 1 PLUS), d'une surface allant de 43,56 m² à 56,62 m² ;
- 1 T3 (PLUS), d'une surface de 69,82 m².

La surface utile est de 161,80 m² pour les logements PLUS et 201,22 m² pour les logements PLAI, soit une surface utile totale de 363,02 m².

Conformément aux règles applicables au logement social et au logement d'insertion, le plan de financement de 9 logements locatifs sociaux prévoit l'octroi d'une subvention de la Ville à hauteur de 35 € par m² de surface utile, soit un total de 12 706€ pour 363,02 m². Cette subvention est déductible du prélèvement fiscal opéré, sur les recettes de la commune, en application de l'article 55 de la loi SRU.

Cette opération a été comptabilisée dans le bilan de la période triennale 2020-2022, couverte par le Contrat de Mixité Sociale conclu entre la Commune, l'État, la Métropole et les bailleurs sociaux. Compte tenu du caractère d'intérêt général de cette opération, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- ÉMETTRE un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 12 706 € à Immobilière Rhône-Alpes,

- AUTORISER madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité

- ÉMET un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 12 706 € à Immobilière Rhône-Alpes,

- AUTORISE madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI